



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Eric PREVOST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 20 avril 2026

Présents : Eric PREVOST, François Xavier DABAN, Ludovic BERGER, Virginie BOISSELET, Bernard De LOYNES, Laurent ROUSSEAU, Céline SOUCHE, Jean WARNET et Maeva DREVIN.

Excusés : Aurélie CAMY (donne pouvoir à V. BOISSELET), Sophie BRIERE (donne pouvoir à E. PREVOST), Anne GAUDIN (donne pouvoir à B. De LOYNES), Jérôme DAVID (donne pouvoir à Ludovic BERGER), Adeline SILLAS (donne pouvoir à François Xavier DABAN) et Jérémy MORIN (donne pouvoir à Maeva DREVIN).

Absent : /

Secrétaire de séance : François Xavier DABAN.

Auxiliaire : Florence DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour :

- **Approbation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;**
 - **Affectation des résultats ;**
 - **Vote des taux d'imposition 2026 ;**
 - **Vote du Budget Primitif 2026 ;**
 - **M57 – BP 2026 : délégation accordée au Maire en termes de virements de crédits ;**
 - **Remboursement pour avance de frais ;**
 - **Subvention accordée à l'OCCE 79 (projet école) ;**
 - **Questions diverses.**
-
- Le Conseil Municipal nomme François Xavier DABAN comme secrétaire de séance.
 - Le procès-verbal du 28 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Laurent ROUSSEAU à 9h45

[Présentation du Compte Financier Unique 2025 par Florence DURAND]

D202604.01 Approbation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Transmis au contrôle de légalité le 28 avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la maquette budgétaire du CFU 2025 ;

Vu la note de présentation des informations financières du CFU 2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver et de voter le Compte Financier Unique.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, visant à se substituer au Compte de Gestion et au Compte Administratif de façon généralisée dans les collectivités locales depuis l'exercice 2025.

Il rappelle également que la commune a expérimenté depuis 2022 le plan comptable M57/Compte Financier Unique (CFU).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte financier unique dressé par le receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal examine le CFU 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	-631 530,53
Recettes	665 343,66
Résultat de fonctionnement	33 813,13
Excédent 2024 reporté (compte 002)	174 444,05
Total : Excédent de fonctionnement	208 257,18

Investissement

Dépenses	-512 018,10
Recettes	466 787,97
Résultat d'investissement	-45 230,13
Déficit 2024 reporté (compte 001)	-11 787,38
Total : déficit d'investissement	-57 017,51
Restes à réaliser (Inv. Dépenses)	-340 318,92
Restes à réaliser (Inv. Recettes)	377 252,40
Besoin de financement	20 084,03

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le CFU du comptable public pour l'exercice 2025 ;
- de déclarer, que le CFU dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte financier unique 2025, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

D202604.02 Affectation des résultats

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la maquette budgétaire du CFU 2025 ;

Vu la note de présentation des informations financières du CFU 2025 ;

Vu la délibération D202604.01 relative à l'approbation et au vote du CFU 2025 ;

Considérant que la commission finances s'est réunie les 3 et 10 avril 2026 ;

Considérant que la commission finances a été informée du résultat de l'exercice pour chaque section et de l'affectation de ses résultats pour la préparation du Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Constatant que le compte financier unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025	33 813,13
Report 2024 (Excédent)	174 444,05
Résultat de fonctionnement :	208 257,18

Investissement

Résultat de l'exercice 2025	-45 230,13
Report 2024 (Déficit)	-11 787,38
Résultat d'investissement (déficit)	-57 017,51

Restes à réaliser

Investissement Dépenses	-340 318,92
Investissement Recettes	377 252,40
Total - RAR	36 933,48

Besoin de financement	20 084,03
------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **20 084,03 €** au compte **1068** (recettes d'investissement) ;
- **188 173,15 €** au compte **002** (recettes de fonctionnement) ;
- **57 017,51 €** au compte **001** (dépenses d'investissement).

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

D202604.03 Vote des taux d'imposition 2026

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026 (document FDL 1259 Com) ;

Considérant que la commission finances s'est réunie les 3 et 10 avril 2026 ;

Considérant que la commission finances a eu connaissance de l'état FDL 1259 Com ;

Considérant que la commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux en ce début de mandature.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres de l'organe délibérant décident que pour l'équilibre du Budget Primitif 2026, les taux d'imposition applicables pour l'année 2026 ne subiront pas d'augmentation et resteront à l'identique de ceux votés en 2025 pour la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et pour la taxe d'habitation :

- La taxe foncière (bâti) : 32,12 %
- La taxe foncière (non bâti) : 50,89 %
- La taxe d'habitation : 19,27 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

VOTE**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0**

[Présentation du Budget Primitif 2026 par Florence DURAND]

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de leur mandat, les élus peuvent consulter de documents administratifs. Cependant, en raison d'un effectif réduit et des nombreuses tâches d'exécution en mairie, il demande aux élus de prendre rendez-vous avec Florence et de préciser la nature de la demande, afin que celle-ci puisse obtenir les renseignements souhaités dans un délai raisonnable.

D202604.04 Vote du Budget Primitif 2026

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Vu les Restes A Réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 ;
Vu la délibération D202604.01 relative à l'approbation du CFU 2025 ;
Vu la délibération D202604.02 relative à l'affectation des résultats ;
Vu la note de synthèse du Budget Primitif 2026.

Considérant que la commission finances s'est réunie les 3 et 10 avril 2026 ;

Considérant que la commission finances a procédé à l'examen détaillé des besoins, projets et prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril. Ce délai est étendu jusqu'au 30 avril lors des années de renouvellement des conseils municipaux.

La commune vote son budget primitif par chapitre en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la commune, ce dossier ayant été évoqué en commission finances les 3 et 10 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	201 550,00	002 – Résultat d'exploitation reporté	188 173,15
012 - Charges de personnel et frais assimilés	266 000,00	013 – Atténuations de charge	1 580,00
014 – Atténuations de produits	137 641,00	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ...	10 372,00
023 - Virement à la section d'investissement	115 960,22	73 – Impôts et taxes	28 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 644,54	731 – Impositions directes	394 555,00
65 - Autres charges de gestion courante	87 498,24	74 – Dotations, subventions et participations	215 764,00
66 - Charges financières	8 000,00	75 – Autres produits de gestion courante	7 100,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00	76 – Produits financiers	5,88
68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 962,00	77 – Produits spécifiques	500,00
		78 – Reprise sur provisions semi-budgétaires	7 665,97
Total dépenses	853 716,00	Total recettes	853 716,00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 017,51	021 – Virement de la section d'exploitation	115 960,22
041 – Opérations patrimoniales	300,00	024 – Produits des cessions d'immobilisations	00,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	00,00	040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	30 644,54
16 – Emprunts et dettes assimilés	26 380,00	041 – Opérations patrimoniales	300,00
20 – Immobilisations incorporelles	00,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	91 584,03
21 – Immobilisation corporelles	259 700,70	13 – Subventions d'investissement	377 252,40
23 – Immobilisation en cours	272302,98	16 – Emprunts et dettes assimilées	00,00
45 – Opérations pour compte de tiers	3 000,00	45 – Opérations pour compte de tiers	3 000,00
Total dépenses	618 701,19	Total recettes	618 701,19

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

D202604.05 M57 – BP 2026 : délégation accordée au Maire en termes de virements de crédits

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.

Vu la délibération D202604.04 relative au vote du Budget Primitif 2026 ;

Vu la délibération D202105.04 relative à la mise en place du plan comptable M57 et de l'expérimentation au Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2022.

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de l'exercice, de prendre un certain nombre de décisions.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adopté un nouveau plan comptable (M57) depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce dernier assouplit les règles budgétaires et permet à l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012 et opérations d'ordre) au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi).

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits :

- En section de fonctionnement jusqu'à 7,5% des dépenses réelles ;
- En section d'investissement jusqu'à 7,5% des dépenses réelles.

VOTE**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****D202604.06 M57 – Remboursement pour avance de frais***Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.*

Vu la facture de Microsoft pour le renouvellement de la licence Microsoft 365 Business pour un montant total de 155,52 €.

Considérant que l'entreprise consultée n'accepte pas le paiement par mandat administratif ;

Considérant que la facture produite a été payée par Madame Florence DURAND, Secrétaire Générale de mairie pour le compte de la collectivité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Florence DURAND, Secrétaire Générale de la collectivité a dû procéder à l'achat via sa carte bancaire, de service dont le paiement ne pouvait se faire par mandat administratif :

- Pour une question de coût et avant 2025, Madame DURAND effectuait une commande sur le site internet Amazon pour l'achat d'une licence annuelle Microsoft 365 Business pour les postes informatiques du service administratif de la collectivité. Malheureusement depuis 2025, la commande est annulée par le vendeur. Le renouvellement de la licence étant automatique le prélèvement a été effectué le 1^{er} avril 2026 pour un an sur le site de Microsoft.

Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant de rembourser l'avance de frais engagée par Madame DURAND pour la collectivité, d'un montant total de 155,52 € qui sera reversée sur le bulletin de salaire du mois de mai 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de rembourser les frais engagés pour la collectivité, par Madame Florence DURAND, Secrétaire Générale de la mairie de Souvigné.

VOTE**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****D202604.07 Subvention accordée à l'OCCE 79 (projet école)***Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2026.*

Vu la demande de subventions de l'école de Souvigné reçue à la mairie le 11 mars 2026 ;

Vu la délibération D202604.04 relative au vote du Budget Primitif 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole 79 (OCCE 79) pour l'année 2026 d'un montant total de 500 €.

Cette subvention est à destination de l'école de Souvigné, afin de pouvoir faire bénéficier aux élèves d'un séjour de 3 jours, du 24 au 26 juin 2026, autour d'un thème faisant l'objet d'un projet « Camp USEP » proposé par le comité USEP 79 sur le site du Lambon.

Si pour diverses raisons, ce séjour devait être avorté, la somme versée devra être remboursée à la collectivité (article L. 1611-4 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer ladite subvention à l'OCCE 79 et autorise le Maire à signer la convention.

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

• Conventions et avenants

Florence DURAND informe le conseil municipal qu'une convention avait été signée en 2025 entre la commune et la Société Protectrice des Animaux des Deux-Sèvres, afin de faire stériliser des chats errants sur le domaine communal. Une possibilité d'avenant est possible sur 2026 afin d'utiliser les 7 coupons restants. Il est demandé à l'organe délibérant de se prononcer sur la signature de cet avenant et décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention.

• Manifestations

- A la suite de l'annulation de l'inauguration du trail en février dernier, l'office du tourisme a demandé s'il était possible d'organiser le trail le dimanche 17 mai prochain. Etant donné que la foire au farci se déroule le même jour, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser cette action le même jour et de proposer une date en septembre.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 10h00 et souhaite la présence d'un maximum d'élus.

• Environnement et biodiversité

- Une action de sensibilisation contre les frelons asiatiques est prévue sur le territoire de la commune avec la possibilité d'acheter des pièges pour frelons (couvertures). La commune continue à s'engager sur la destruction des frelons asiatiques sur le territoire communale (privé et public).
- Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Monsieur BOON pour la construction de nichoirs pour chouettes hulottes et mésanges.

• Travaux et installation

- Un poste d'alimentation électrique doit être installée sur la commune au niveau du container pour le verre situé derrière la salle polyvalente. Le Conseil Municipal souhaite que cette implantation soit intégrée sur l'espace enherbé à côté de la haie.
- Une borne de recharge de voiture électrique doit être implantée sur la commune. L'installation était initialement prévue sur le parking de la salle polyvalente. Cependant, le Conseil Municipal souhaiterait choisir un endroit plus adapté à côté du container pour le verre. En effet, les élus souhaitent réaménager et sécuriser davantage le parking de la salle polyvalente.
- En termes de panneaux de voirie, beaucoup doivent être remplacé en raison de leur dégradation dû au temps et le nettoyage ne suffit pas.
- Une réflexion est menée pour un projet global sur la mairie, l'école et la restauration scolaire. Des travaux doivent être envisagés afin d'effectuer une isolation des bâtiments (menuiseries et combles), d'un remplacement de tuiles, ainsi qu'une modification des systèmes de chauffage.
- Dans le cadre de la manifestation de la marche gourmande de l'ASEC, Monsieur le Maire rappelle que des élus sont allés entretenir le chemin au cours d'un week-end afin de permettre la réalisation dans de bonnes conditions de cet évènement.
- Un rendez-vous est prévu le 27 avril avec un maçon pour proposer des travaux sur les bâtiments publics (encadrement d'une fenêtre de la mairie, alcôve au temple). Céline Souche alerte sur le fait que l'artisan doit être en règle au niveau des assurances.

- **Arrêté de police du maire**

- A la suite de l'arrêté de sécurisation des abords du temple, Monsieur le Maire précise qu'un système avec un échafaudage pourrait être mis en place afin de pouvoir permettre à l'association des amis du patrimoine de présenter, le 1^{er} juillet prochain, son exposition en toute sécurité.
- Trois arrêtés ont été édités pour la fermeture de deux voiries communales (VC4 et VC70) et un chemin rural. Au vu des problématiques rencontrés avec des quads/motos, ces arrêtés sont nécessaires à la sécurisation permettant aux cyclistes, coureurs et cavaliers de pouvoir circuler sans danger sur ces voies. Laurent Rousseau demande si la notion de « passage et traversé » a été mentionnée. Monsieur le Maire propose de mettre en attente la publication de ces arrêtés pour en discuter avec Adeline. Par ailleurs, Jean WARNET fait savoir que des voies communales « non praticables » devraient être déclassées en chemin rural, comme entre Paille et Grand Geay. Une étude va être menée pour constater cette éventualité.

- **Ressources Humaines**

- Monsieur le Maire propose de donner la journée du 15 mai aux agents pour le travail rendu au cours des dernières semaines. L'assemblée en est d'accord.

- **Rencontres**

- Monsieur le Maire a discuté avec le sous-préfet et a abordé le sujet du projet éolien. Celui-ci a précisé qu'en termes de financement il est possible de passer par une association alors qu'au niveau de l'état la décision peut être arbitraire.
- Monsieur le Maire a rencontré un représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT = assurance prévoyance et santé pour les agents territoriaux). Ce dernier a fait savoir que Souvigné, en tant que petite commune, était un exemple en termes de protection sociale pour ses agents, puisque le conseil municipal a voté pour une participation de 40 € brut en prévoyance et 40 € brut en santé, alors que les seuils sont respectivement de 15 € brut et 7 € brut.

- **Divers**

- Le Maire précise que la carte des élus est destinée au Maire et ses Adjoints.
- Des chasubles seront prochainement commandées pour identifier auprès de la population, les élus, ainsi que les agents sur le domaine public.
- Monsieur le Maire prévient l'assemblée, que chacun doit se procurer une identité numérique pour leur compte élus. Cette démarche assure la sécurité, la protection contre la fraude et l'accès à la formation.

- **Prochain conseil municipal**

- Nous avons été informés qu'un conseil municipal doit avoir lieu le 5 juin prochain pour délibérer sur les sénatoriales. La commune doit se doter de trois élus titulaires et trois élus suppléants pour participer à l'élection des sénateurs en septembre prochain. Cette séance sera également l'occasion pour les élus de débattre sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour.

Levée de séance à 11h57

Le Maire

Eric PREVOST

La secrétaire de séance

François Xavier DABAN